



Factsheet: La Française Rendement Global 2025 D

Rapport mensuel au 31-10-24

Duration jusqu'au 31 décembre 2025

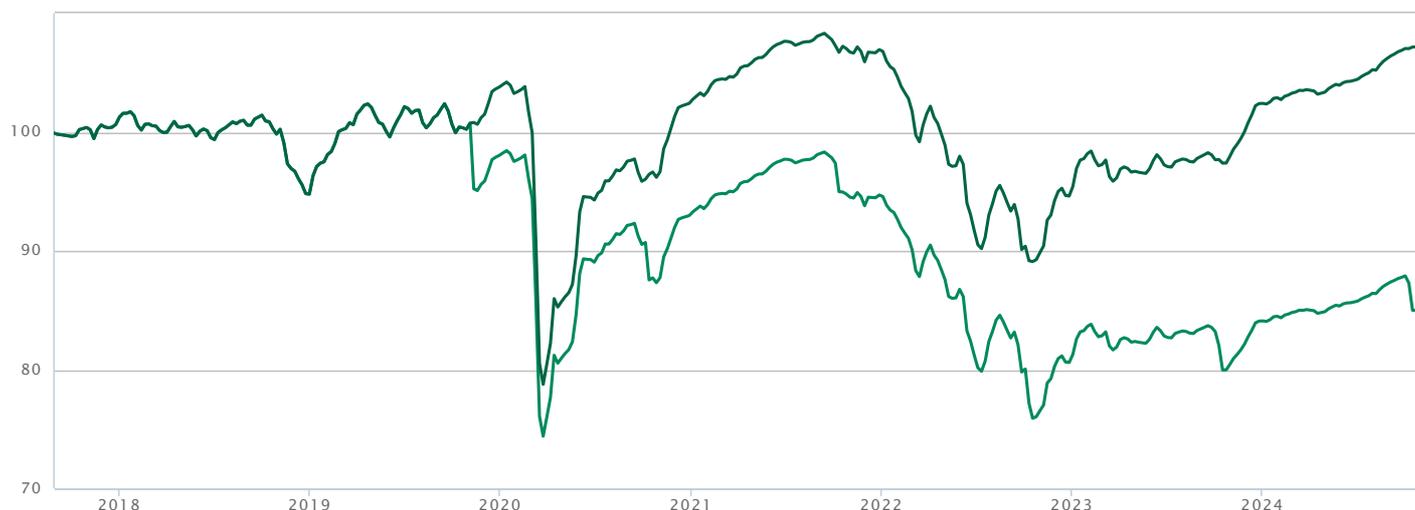
Catégorie: Obligations et autres titres de créance internationaux

VNI: **85,03** EUR

Politique d'investissement

L'objectif du fonds, de classification "Obligations et autres titres de créances internationaux" est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle des obligations émises par l'Etat français libellées en EUR à échéance 2025, sur la période de placement recommandée de 8 ans à compter de la date de création du fonds jusqu'au 31/12/2025. La rentabilité éventuelle du fonds sera le fruit à la fois de la valorisation des coupons courus des obligations présentes en portefeuille et des variations de capital dues à la fluctuation des taux d'intérêt et des spreads de crédit. Indicateur de référence : Le fonds n'a pas d'indice de référence Fourchette de sensibilité : de 8 à 0 (décroissante dans le temps). La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille d'obligations de maturité inférieure ou égale au 31/12/2025. La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations, la société de gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille. Le fonds est investi jusqu'à 100% en obligations à taux fixe ou variable et autres titres de créances négociables, en instruments du marché monétaire et jusqu'à 30% en obligations convertibles, émises par des entités publiques et/ou privées des pays OCDE [0-100%] ; publiques hors OCDE (pays émergents) [0- 100%] ; privées hors OCDE (pays émergents) [0-50%], de tous secteurs économiques. Les titres sont libellés en EUR et/ou USD et/ou GBP et/ou en NOK et/ou en CHF. Le risque de change des titres non libellés en EUR est systématiquement couvert. Les émissions (ou à défaut les émetteurs) sont Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- (Standard&Poors) ou Baa3 (Moody's) ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion) et/ou émissions High Yield (à caractère spéculatif) (notation inférieure à BBB- ou Baa3 ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion) ou sans notation (dans la limite de 20% maximum de l'actif net). La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations et effectuera une analyse crédit lors de l'investissement. Au cours de la période allant de la première date de souscription et jusqu'à ce que le montant minimum d'actif sous gestion atteigne le niveau de 7 (sept) millions d'euros, le fonds sera investi en titres du marché monétaire. Le fonds pourra avoir recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré, sont utilisés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille sur les marchés à terme de taux et/ou de crédit et dans un but de couverture uniquement sur les marchés de change à terme : futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent, CDS sur indice), Non Deliverable Forward. Le fonds pourra avoir recours à des Total Return Swap (TRS). Compte tenu de la gestion mise en oeuvre, le profil de risque du fonds variera dans le temps, l'exposition aux différents facteurs de risque décroissant au fur et à mesure que l'on s'approche de l'échéance de la stratégie d'investissement. A l'approche de l'échéance du fonds, la société de gestion optera, en fonction des conditions de marché qui prévaudront alors, soit pour la reconduction de la stratégie d'investissement, soit pour la fusion avec un autre OPCVM soit pour la liquidation du fonds, sous réserve d'agrément AMF. Durée de placement recommandée : jusqu'au 31 décembre 2025. Les souscripteurs sont informés que leur principal intérêt est de conserver leur investissement jusqu'au 31 décembre 2025 afin de pouvoir bénéficier dans les meilleures conditions du rendement actuariel proposé par le fonds Modalités de rachat : Les rachats sont centralisés chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jours ouvrés). Le fonds sera fermé à la souscription le 31 mars 2020 après 11 heures. A compter de cette date, seules les souscriptions précédées d'un rachat effectué le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur pourront être transmises. Affectation des sommes distribuables : Revenus : Distribution ; Plus-values : Capitalisation. Il s'agit de la politique d'investissement du document "informations clés pour investisseurs " et il n'existe aucune protection ou garantie de capital pour ce compartiment.

Évolution de 100 € investis dans ce compartiment depuis 30-08-17 au 31-10-24



- La Française Rendement Global 2025 D (sans les dividendes bruts éventuels)
- La Française Rendement Global 2025 D (compte tenu des dividendes bruts éventuels réinvestis)

Source: Infront, basée sur les informations fournies par des tierces parties. Le graphique est basé sur les années précédentes et ne constitue donc pas d'indicateur fiable pour l'avenir.

Rendements

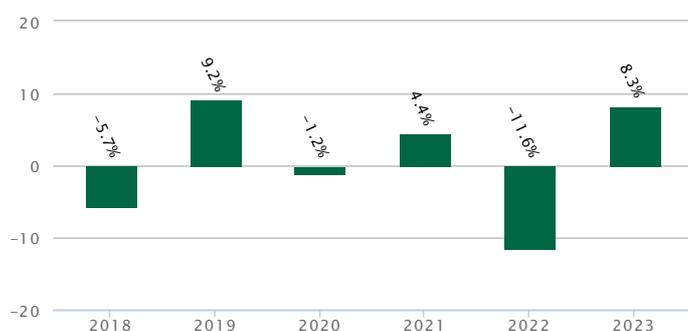
Rendements bruts cumulés (moins d'un an) et annualisés (un an ou plus) au 31-10-24*

	1 mois	3 mois	YTD*	1 an	3 ans	5 ans	Depuis la création
La Française Rendement Global 2025 D	+0,22%	+1,79%	+4,68%	+9,70%	+0,09%	+1,37%	+0,97%

* depuis le début de l'année

Rendements bruts par année calendrier au 31-12-23*

(par année calendrier, l'année comptable se clôturant le 31 décembre)



■ La Française Rendement Global 2025 D

* Les rendements bruts mentionnés sont calculés dans la devise du fonds (compartiment de sicav), compte tenu des dividendes éventuels distribués et ne tiennent pas compte des éventuels frais d'entrée et de sortie ni des taxes. Les prestations indiquées sont celles du passé et ne constituent pas une garantie pour les prestations futures. Source: Infront

Dividendes bruts

Distribue un dividende Oui
 Périodicité des dividendes dividende annuel

Dividendes historiques

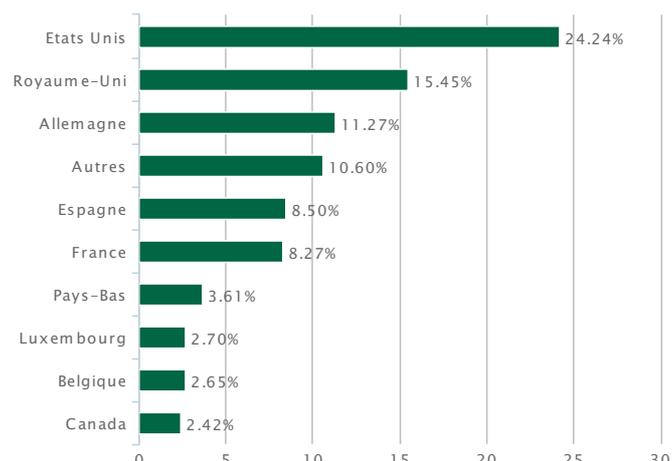
2024	Date de paiement	15-10-24
	Date ex-dividende	11-10-24
	Dividende brut	3,00 EUR
2023	Date de paiement	16-10-23
	Date ex-dividende	12-10-23
	Dividende brut	3,00 EUR
2022	Date de paiement	14-10-22
	Date ex-dividende	12-10-22
	Dividende brut	3,00 EUR
2021	Date de paiement	14-10-21
	Date ex-dividende	12-10-21
	Dividende brut	2,36 EUR
2020	Date de paiement	14-10-20
	Date ex-dividende	12-10-20
	Dividende brut	3,55 EUR

Composition

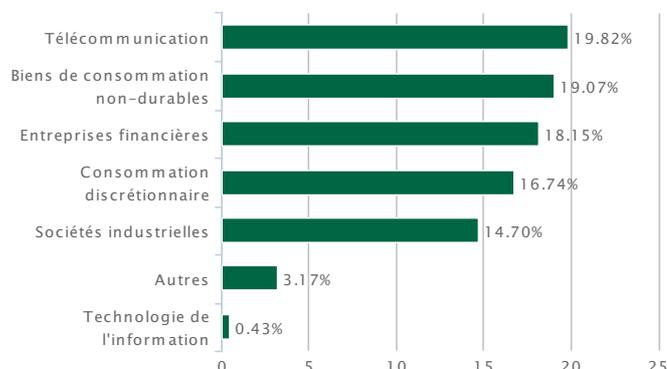
Positions principales

Schaeffler Verwaltung Zw	2,36%
Banco De Credito Social	2,08%
Banco Sabadell	2,04%
Deutsche Bank AG	1,99%
CHARTER COMMUNICATIONS INC	1,98%
Belden Inc	1,92%
Vertical Midco GmbH	1,89%
Kapla Holding Sas	1,87%
ILIAD HOLDING SAS	1,86%
Sirius XM Radio Inc	1,79%

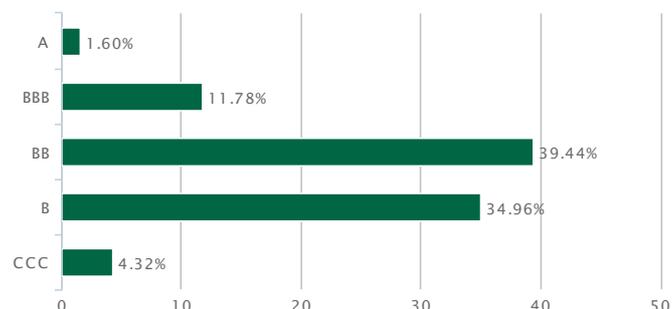
Répartition géographique



Répartition par secteur



Répartition par rating



Caractéristiques

Général

Type de parts de la classe d'actions	Actions de distribution
Taille de la classe d'actions	56.948.057,30 EUR
Taille du compartiment	336.411.140,51 EUR
Nombre de parts de la classe d'actions	667.694,88
Devise	EUR
Code ISIN	FR0013272739
Benchmark	Le SICAV n'a pas d'indicateur de référence.
Horizon d'investissement	Minimum 8 ans
Structure juridique	Société d'investissement à capital variable de droit français La Française
Service financier	LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT, 128 boulevard Raspail 75006 Paris - France
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles
Société de gestion	La Française Asset Management
Gestionnaire(s)	Akram Gharbi

L'indicateur de risque



Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 31/12/2025

Risques importants pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur:

Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés : c'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les contrats futures.

Risque de crédit : Il s'agit du risque résultant de la dégradation de signature ou de défaut d'un émetteur. Ce risque est d'autant plus élevé que le fonds investit dans des titres spéculatifs ; cela peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds et une perte en capital.

Risque de contrepartie : Risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.

Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Valeur nette d'inventaire (VNI)

Première VNI de la classe d'actions	100,00 EUR au 30-08-17
Périodicité	Quotidien

Frais

Frais d'entrée (par souscription)	<ul style="list-style-type: none"> Moins de 25 000 EUR: 2,00% 25 000 à 49 999 EUR: 1,75%
-----------------------------------	--

Publication sur le site internet <http://www.tijd.be>
<http://www.lecho.be>
<http://www.nagelmackers.be>
<https://www.la-francaise.com/>

Souscription minimale

Minimum de souscription initial 0,00 EUR

Dates appliquées pour les ordres

Ordres reçus par Nagelmackers avant Chaque jour, avant 11h (D)
 Date d'évaluation du cours Jour D
 Date-valeur Paiements pour les souscriptions et rachats seront effectués le deuxième jour ouvrable (D+2)

	<ul style="list-style-type: none"> • 50 000 à 74 999 EUR: 1,50% • 75 000 EUR ou plus: 1,25%
Frais de sortie	Aucun
Frais de gestion	1,19%
Frais courants	1,32%. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.
Commission de performance	Pas d'application
Swing price	Pas d'application
Anti-dilution levy	Aucun
Droits de garde sur compte-titres	Gratuit en cas de conservation sur un compte-titres chez Nagelmackers S.A.

Fiscalité belge

Taxe sur Opérations de Bourse (TOB.)*	Pas d'application
Précompte mobilier sur dividende*	30%
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS)*	30%

Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS) de 30% pour tout investisseur personne physique résident fiscal belge sur tout ou partie de la plus-value réalisée lors du remboursement de part(s) de fonds de placement qui investissent plus de 10% de leurs actifs directement ou indirectement en créances (obligations, liquidités...). En cas de moins-value, aucun précompte mobilier n'est dû.

* Exonération pour les non-résidents pour autant que l'attestation requise ait été signée.

Documents

 Document d'informations clés	français
 Document d'informations clés	néerlandais
 Prospectus	français
 Prospectus	anglais
 Prospectus	néerlandais
 Rapport annuel	anglais
 Rapport semestriel	anglais

Le prospectus, le document informations clés pour l'investisseur, l'estimation des frais avant transaction et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur le site web : <https://www.la-francaise.com/>

Lexique

HIGH YIELD BONDS: Titres à revenu fixe émis par des sociétés ayant une mauvaise notation de crédit. Ils offrent des rendements plus élevés, mais sont associés à des risques plus grands pour les investisseurs.

EMERGING MARKETS HARD CURRENCY: titres à revenu fixe de tout type d'émetteur des pays émergents, émis en devise forte (USD ou EUR)

FIXED INCOME: Placements au taux fixes, comme des obligations et des liquidités.

INVESTMENT GRADE: Notation de crédit des titres à revenu fixe, par laquelle les agences de notation certifient une bonne à très bonne solvabilité. Ceci signifie un rating de BBB- ou supérieur chez Standard & Poor's ou un rating identique chez Moody's ou Fitch. Pour ces obligations, on suppose que le risque de défaut est inférieur à celui des obligations assorties d'une faible note de crédit. « Défaut de paiement » se réfère à une société qui n'est plus en mesure d'effectuer des paiements d'intérêts ou de rembourser l'investissement initial.

VOLATILITÉ: La variation du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.

SOLVABILITÉ (RATING): Mesure de la capacité d'une personne, d'un État ou d'une entreprise à payer ses dettes. Plus la solvabilité est élevée, plus il est facile d'obtenir des prêts auprès de tiers.

SWING PRICING: Le swing pricing est une technique qui sert à éliminer l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire d'un fonds ou compartiment provoqué par les entrées et sorties de participants dans ce fonds ou compartiment. Cette technique vise à protéger les participants du fonds ou compartiment qui ne veulent pas en sortir. Dans la pratique, ce sont les participants entrants ou sortants qui supportent les coûts engendrés par leurs transactions.

AUTRE: La mention "Autre" présente sur un graphique fait référence aux instruments qui ne figurent pas dans la répartition appliquée.

PAYS EMERGENTS: Les marchés émergents sont des nations où l'activité sociale et entrepreneuriale se développe rapidement et qui sont sur la voie de l'industrialisation.

Taxe anti-dilution: Le fonds peut choisir de facturer des frais supplémentaires à l'entrée ou à la sortie. Cela n'est possible que lorsqu'un seuil prédéterminé est dépassé. Le produit de la taxe est directement affecté au fonds.

SFDR: Le règlement sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR) est une réglementation européenne introduite pour améliorer la transparence sur le marché des produits d'investissement durable, pour empêcher l'écoblanchiment et pour accroître la transparence sur les déclarations de durabilité faites par les acteurs du marché financier.

répartition des échéances: répartition (graphique) des échéances des obligations

répartition par notation: Distribution (graphique) des notations des obligations dans le portefeuille du fonds.

Informations légales

- Par le terme « fonds », il faut comprendre sicav (société d'investissement à capital variable), ou le compartiment de la sicav, ou un fonds commun de placement.
- **Il convient de prendre toute décision d'investissement dans l'instrument financier visé dans le présent document après avoir pris connaissance de la version la plus récente du prospectus et des Informations Clés pour l'Investisseur.**
- Les informations reprises dans ce reporting ne tiennent pas compte de la situation financière, de l'expérience, des connaissances et des objectifs d'investissement propres à chaque investisseur : il est dès lors indiqué à chaque investisseur potentiel de recueillir des informations supplémentaires auprès de son agence Nagelmackers.
- La rédaction de ce document s'effectue par Nagelmackers sur la base de sources sélectionnées avec la plus grande attention, et considérées complètes et fiables.

Editeur responsable : Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles - 0404.140.107

Toute plainte peut être adressée à l'attention du service Plaintes de Banque Nagelmackers S.A. (Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via plaintes@nagelmackers.be. Vous pouvez aussi vous adresser à l'autorité compétente pour les services bancaires et d'investissement ainsi que pour la distribution d'instruments financiers (Ombudsman pour les contentieux financiers, Boulevard du Roi Albert II 8 à 1000 Bruxelles) via ombudsman@Ombudsfin.be.

Powered by

